

Agri Conseils Pulvé
Plus qu'un contrôle, des conseils !



[Site de Savoie Mont-Blanc](#)

A.C.P.
Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc
40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH
Tél. 04 79 70 78 23

Vous recherchez une activité complémentaire en contact direct avec le monde agricole, une activité de terrain favorisant le contact et les échanges ?

Vous aimez l'activité de conseil ?

Inspecteur(-trice) contrôle de pulvérisateur (H/F) Secteurs Savoie – Haute-Savoie

MISSIONS

- Vous assurerez en sous-traitance des contrôles techniques de pulvérisateurs (120 à 150 contrôles /an) en Savoie et Haute-Savoie. Le planning est établi avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc qui assurera la logistique et la gestion administrative liées à votre activité
- Vous assurerez le suivi, l'entretien et l'étalonnage du matériel mis à disposition
- Vous assurerez la continuité de l'accréditation

PROFIL

- Vous êtes exploitant ou prestataire en travaux agricole n'exerçant pas d'activité de fabrication ou négoce de produits phytosanitaires. Vous avez une bonne connaissance du fonctionnement technique et mécanique des pulvérisateurs (pulvérisateurs à rampe, pulvérisateurs viti et arbo), et du fonctionnement des dernières évolutions techniques (boîtier de contrôle DPAAE, trémie d'incorporation, ...)
- Vous êtes autonome en informatique générale.
- Vous êtes organisé et rigoureux et vous avez une aisance relationnelle
- Vous êtes disponible à certaines périodes de l'année (mi-mars/début avril, fin de l'été, automne)
- Vous disposez du permis B
- Après une formation qualifiante, vous serez titulaire du certificat pour la réalisation des contrôles de pulvérisateurs renouvelable tous les 5 ans

Contact :

Sébastien CORTEL

ACP- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
40 rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph

sebastien.cortel@smb.chambagri.fr - 06.50.19.14.70

CONDITIONS D'EMPLOI

- Environ 7 semaines de travail par an à temps plein réparties entre mars et novembre
- Prévoir 2 semaines pour l'obtention du certificat la 1ère année
- Prise en charge des frais de formation et de déplacement
- Rémunération 50-60 €HT/contrôle, un forfait repas /journée de contrôle, un forfait déplacement et le remboursement des consommables
- Mise à disposition d'un véhicule équipé + carte carburant (carburant/péages) + matériel informatique pour la réalisation des contrôles sur les départements de Savoie et Haute-Savoie. Possibilité d'intervenir ponctuellement sur le département de l'Ain
- Prise de fonction : dès que possible

Contact et Information :

Sébastien CORTEL

ACP- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

40 rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph

sebastien.cortel@smb.chambagri.fr - 06.50.19.14.70

Contact :

Sébastien CORTEL

ACP- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

40 rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph

sebastien.cortel@smb.chambagri.fr - 06.50.19.14.70